

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juin 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6, 7 et 8 juin 2023

2023 DU 66 Dénomination parvis Jean-Maurice Verdier (17e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 23 mai 2023, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " parvis Jean-Maurice Verdier" à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 22 mai 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "parvis Jean-Maurice Verdier" est attribuée à l'emprise située au droit de l'église Sainte-Odile, localisée avenue Stéphane Mallarmé à Paris (17e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO